

Nombre de conseillers :

- en exercice : 29
- présents : 27
- votants : 29

L'an deux mille vingt-six, le 27 du mois d'avril à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune de Bons-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. HASSAN Jérôme
Date de convocation : 21/04/2026

PRESENTS : Mmes et Mrs HASSAN Jérôme, DUPERRIER Pierre, BAGOT CHIARAVALLI Laura, YATTOCHANE Halima, COMETTINI Ramon, JANIN Josette, MAIRE Frédéric, MAIRE Céline, SCHILLER Patrick, CAUSARD-SESTAC Jocelyne, MEIER Marie-José, LAVY Véronique, DESDOUETS Solange, DEJONGHE Nathalie, BRUNIER Michael, LAURENT Yannick, ABDUL ALIM Jaleele, BELLANGER Mélanie, COLLY Alexandre, MOICHON Nathalie, TROTTET Loris, MOICHON Marine, PEREIRA Sylvie, GIRAULT Jean-Michel, JACQUIER Olivier, SALABERT Oriane, PAGEAUX ARBAULT Quentin

ABSENTS EXCUSES : MUGNIER Christophe a donné procuration à HASSAN Jérôme, CHARMOT Anthony a donné procuration à ABDUL ALIM Jaleele

SECRETAIRE : ABDUL ALIM Jaleele

D2026_042704

OBJET : Commission de contrôle des listes électorales

Rapporteur : Jérôme HASSAN

Conformément à l'article L19 du Code Électoral :

Dans chaque commune une commission de contrôle statue sur les recours administratifs préalables prévus au II de l'article L18.

La commission s'assure de la régularité de la liste électorale.

Dans les communes de plus de 1000 habitants et plus dans lesquelles deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée :

1° De trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ;

2° De deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.

En cas d'égalité en nombre de sièges entre plusieurs listes, l'ordre de priorité est déterminé par la moyenne d'âge la plus élevée des conseillers municipaux élus de chaque liste.

Considérant que pour la liste « Le Souffle nouveau sur Bons », sont proposés :

- Patrick SCHILLER
- Jocelyne CAUSARD-SESTAC
- Marie-José MEIER

Considérant que pour la liste « Générations Bons » sont proposés :

- Sylvie PEREIRA

-Jean-Michel GIRAULT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

DECIDE

-De désigner les membres suivants pour la commission de contrôle des listes électorales en vue de la transmission de cette liste à la préfecture de Haute-Savoie :

Patrick SCHILLER, Conseiller Municipal
Jocelyne CAUSARD-SESTAC, Conseillère Municipale
Marie- José MEIER, Conseillère Municipale
Sylvie PEREIRA, Conseillère Municipale
Jean-Michel GIRAULT, Conseiller Municipal

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jérôme HASSAN



Le secrétaire,

Jaleele ABDUL ALIM

